

Montreuil, le 7 octobre 2021

ALERTE PIGISTES

Bonne nouvelle : un coup de pouce pour les pigistes !



Le ministère de la Culture vient de débloquer le dispositif d'aide sociale exceptionnelle au bénéfice des journalistes pigistes ayant subi une diminution d'activité en raison de la crise Covid 19.

Alors que le Plan filière pour accompagner les modernisations nécessaires de la presse quotidienne et hebdomadaire a été signé par la Filpac-Cgt cet été, le gouvernement accède enfin à notre demande de mettre en

œuvre les mesures destinées aux plus précaires de la profession.

Pour les pigistes, le programme social s'intègre dans ce dispositif d'aide selon des critères d'attribution précis :

- 2019 : avoir eu au moins 5 bulletins mensuels de pige ;
- 2019 : avoir touché au moins 3 000 euros de revenus bruts de pige ;
- Avoir subi une perte de salaires de piges entre 2019 et 2020 ;
- Avoir un revenu fiscal de référence :
 - qui a diminué entre 2019 et 2020,
 - qui ne dépasse pas un montant qui sera fixé ultérieurement par arrêté.

Attention : la plateforme de dépôt de dossier ne restera ouverte que jusqu'au 31 octobre 2021 !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos démarches à cette adresse : <https://aide-pigistes-covid.fr/>